

**Demande de certification BENOR ATG**

Le soussigné (nom, prénom, adresse),

représentant de la société (nom, adresse, tél, fax):

demande au **COMITE PROTECTION INCENDIE PASSIVE** qui assure les trois fonctions suivantes:

- Groupe spécialisé de l'agrément technique ATG dont la gestion est assurée par l'UBAtc asbl;
- Comité technique de la marque BENOR;
- Comité de certification BENOR/ATG gestionnaire de la marque BENOR/ATG,

et suivant les conditions définies dans le Règlement de certification du COMITE (doc APA TCC 1 - 004F) dont il a pris connaissance et déclare en accepter les termes, de bien vouloir examiner (marquer d'une croix)

l'agrément

Le renouvellement de l'agrément
BENOR/ATG n°

délivré le

La prolongation de l'agrément
BENOR/ATG n°

délivré le

L'extension de l'agrément
BENOR/ATG n°

délivré le

La confirmation de l'agrément n°

délivré le


par (nom de l'institut membre de l'UEAtc)

du produit portant la dénomination commerciale

pour le domaine d'emploi ci-après:

pour la classification Rf suivante:

Cette dénomination sera strictement réservée au produit tel qu'il sera éventuellement certifié

	DEMANDE DE CERTIFICATION
	APA TCC 1 – 00405 F
VERSION 5	

Il déclare que lui-même / la firme précitée (marquer la case d'une croix)

<input type="radio"/>	en a la propriété industrielle;
<input type="radio"/>	est détenteur d'une licence d'exploitation,
<input type="radio"/>	en assure la fabrication dans les centres de fabrication mentionnés en annexe;
<input type="radio"/>	le fait fabriquer par des entreprises sous licence soumises à son contrôle et nommément désignées dans la liste ci-jointe;
<input type="radio"/>	en assure le placement;
<input type="radio"/>	le fait mettre en oeuvre par des entreprises sous licence soumises à son contrôle et nommément désignées dans la liste en annexe;
<input type="radio"/>	se limite à la mise du produit sur le marché.

Il s'engage à respecter le règlement de certification du COMITE PROTECTION INCENDIE PASSIVE et de respecter, ainsi que le cas échéant de faire respecter par l'exploitant autorisé, les conditions de fabrication et/ou de mise en oeuvre qui figurent dans l'agrément technique.


<input type="radio"/>	Il envisage de demander, à court terme, la confirmation dans le(s) pays suivant(s) - membre(s) de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc):
-----------------------	--

--

Il autorise l'UBAtc asbl, à collaborer le cas échéant avec les organismes d'agrément étrangers concernés par le même produit.

Il confirme, à l'appui de sa demande, le dépôt d'un dossier conforme aux articles 1 et 2 du "Règlement général relatif à la délivrance d'agrément techniques"(doc APA TCC 1 - 004.01), qu'il s'engage à compléter, si nécessaire, à la demande du rapporteur, par tous les renseignements et pièces justificatives d'essais en vue de permettre l'évaluation technique de la fabrication, de la mise en oeuvre ainsi que des caractéristiques et propriétés de l'objet de la demande. Le dossier établi doit être expédié en deux exemplaires à l'ISIB.

Il autorise les laboratoires, dont les rapports d'essais figurent dans la demande, à communiquer toute information complémentaire qui leur serait demandée, sur ces essais, dans le cadre de l'examen du dossier.

	DEMANDE DE CERTIFICATION
	APA TCC 1 – 00405 F
VERSION 5	

Il désigne monsieur

NOM Prénom

Fonction

Adresse

Téléphone Fax:

pour le représenter pour toute question relative à l'instruction de cette demande.
 Dans le cadre de l'agrément technique ATG, ANPI Division Certification expédiera une copie de la présente demande à l'UBAtc asbl.

Il déclare accepter le montant des frais de certification qui est déterminé sur base du tarif défini au document APA TCC 1 - 004.06. Ce montant sera confirmé lors de la déclaration de recevabilité de la demande de certification.

Il déclare également accepter les frais des contrôles périodiques qui sont prévus dans le cadre de l'agrément par secteur et qui seront facturés sur la base d'une "convention de contrôle de certification" telle que prévue dans l'annexe 2 du Règlement particulier d'usage et de contrôle de la marque BENOR/ATG dans le secteur de la protection incendie passive.

En outre, il prend bonne note que les frais de publication de l'agrément lui seront facturés sur la base du document APA TCC 1 - 004.06 (Frais de certification).


Les factures des frais de certification sont à adresser à:

FIRME	ADRESSE	N° DE TVA
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

La liste des documents joints à la présente figure en annexe.

Fait à _____ le _____

(Signature précédée de la mention "lu et approuvé")

	DEMANDE DE CERTIFICATION
	APA TCC 1 – 00405 F
VERSION 5	

Cette demande doit être envoyée en un exemplaire à:

ANPI Division Certification – Rue d'Arlon 15 - 1050 Bruxelles

Tél: 32.2.234.36.10 – Fax: 32.2 234.36.17

Le dossier technique doit être expédié en deux exemplaires à:

ISIB - Ottergemsesteenweg Zuid 711 - 9000 Gent

Tél: 32.9.240.10.80 – Fax: 32.9.240.10.85

Contenu du dossier Technique - dossier complet:

- Rapports d'essais de Résistance au Feu
- Rapports d'essais mécaniques
- Projet de texte ATG
- Dessins
- Déclaration que toutes les informations pertinentes (positive et négative) ont été transmises

Date de l'envoi à l'ISIB fait par le demandeur: le _____

**ANNEXE****Liste des documents joints à la présente demande:**

1.	Rapports d'essais de Résistance au Feu
2.	Rapports d'essais mécaniques
3.	Projet de texte ATG
4.	Dessins
5.	Déclaration que toutes les informations pertinentes (positive et négative) ont été transmises
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	